

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 13 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire Exceptionnel, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuel PY, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Olivier REILLER.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Christine DEL PIE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Jean-Louis HOTTLET à Jean RACINE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 30 août	Le 30 août	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2018-06-02 Budget Eau- Rapport sur le prix et la qualité du Service Public eau potable 2017 *Rapporteur : Thierry MARCJAN*

Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable,

Vu l'article L. 213-2 du code de l'environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2017 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017,**
- **de transmettre le document aux différents services préfectoraux concernés et de le diffuser à l'ensemble des communes membres de notre collectivité.**

Annexe : Rapport RPQS

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 18 SEP. 2018

Le Président,



Le Président,



Envoyé en préfecture le 18/09/2018

Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20180913-2018_06_02-DE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes.....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	9
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	9
1.6.2.	Production.....	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	11
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	État de la dette du service.....	20
4.3.	Amortissements.....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	21
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	

(1) Sauf achat en gros à d'autres collectivités (UDI de Beaucourt et Croix – Villars le Sec)

(2) Dans le cas où l'ouvrage appartient et ou est en gestion à la collectivité

Coordonnées du service

Communauté de Communes du Sud Territoire
Pôle Technique de Grandvillars – Zone des Forges
6 rue Juvénal Viellard – BP 7

☎ : 03.84.23.50.81 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr

Le territoire desservi correspond à l'intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey (vente d'eau au fermier Véolia), Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Aucune Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) n'est mise en place.

Nota : Cette commission n'est pas obligatoire au vu de la strate de notre collectivité (population totale inférieure à 50 000 habitants et aucune commune membre avec une population supérieure à 10 000 habitants).

Un schéma de distribution a été approuvé par délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable.

Un règlement de service a été approuvé par délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

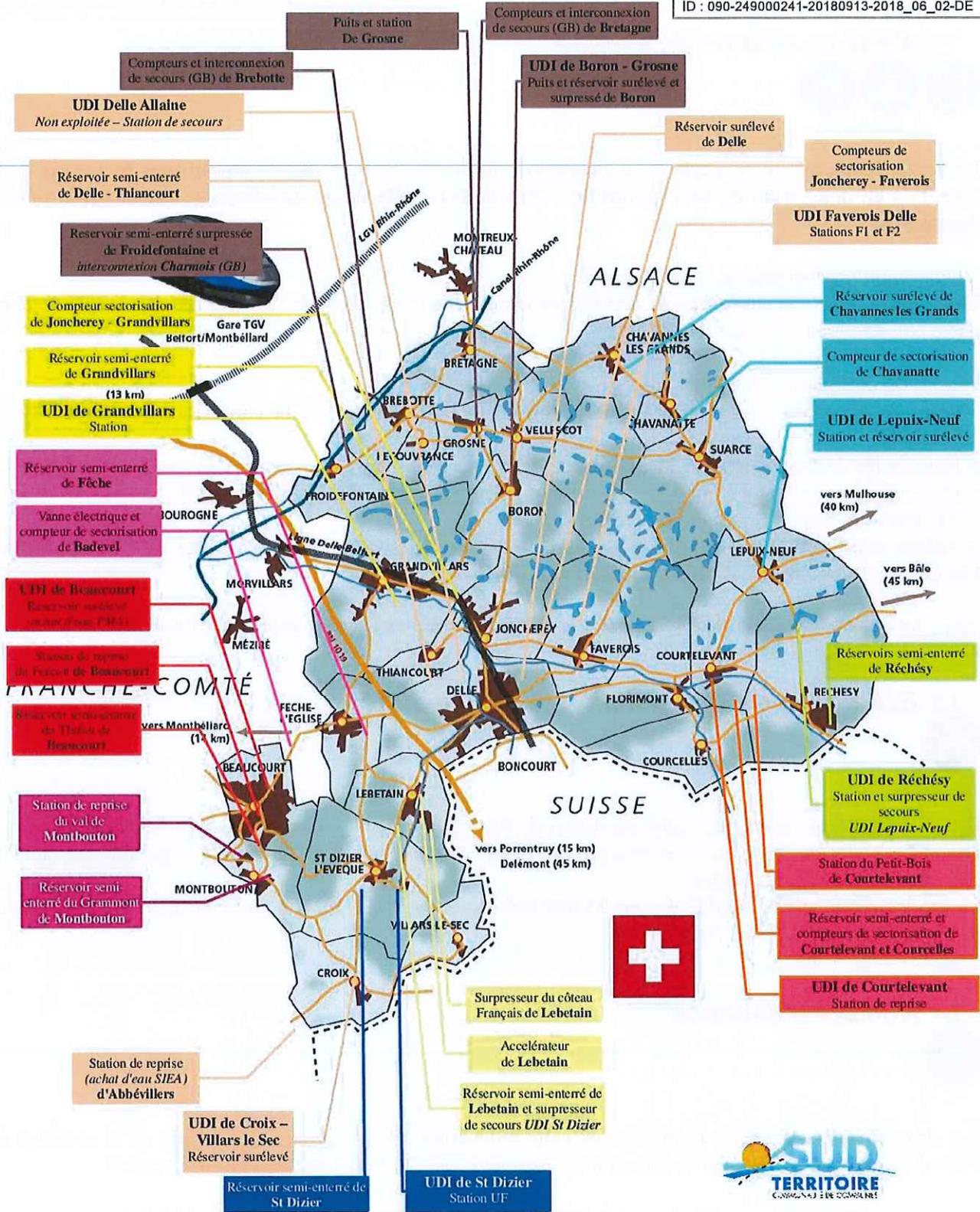


Communauté de Communes du Sud Territoire
Territoire desservi par le service Eau Potable au 1er janvier 2016

Nota : informations statistiques synthétiques (source INSEE 2015)

Superficie de 172,3 km², 23 688 habitants, 10 208 ménages, 11 338 logements, 90 % de résidences principales et 8,6 % de logements vacants.

Envoyé en préfecture le 18/09/2018
 Reçu en préfecture le 18/09/2018
 Affiché le 
 ID : 090-249000241-20180913-2018_06_02-DE



Communauté de Communes du Sud Territoire
 Plan général simplifié des infrastructures en eau potable
 Installations existantes au 01 janvier 2018

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie avec autonomie financière sur 26 des 27 communes membres de la CCST et en délégation de service public (DSP) de type affermage uniquement sur la commune de Joncherey.

Concernant la délégation de service public :

Uniquement pour la commune de Joncherey (reprise du contrat lors de l'intégration de Joncherey dans notre collectivité au 1er janvier 2013).

- Nom du délégataire : **Véolia**
- Date de début de contrat : **23 février 2008 selon délibération de la commune de Joncherey du 13/02/2008**
- Date de fin de contrat initial : **31 décembre 2019**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31 décembre 2019**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **0**
- Nature exacte de la mission du délégataire : **Gestion du service et distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre d'affermage soit sur Joncherey**

Nota : un rapport annuel spécifique sur le prix et la qualité de services est établi par le délégataire pour Joncherey.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23 691 habitants au 31/12/2017** (source INSEE 2017) (23 679 au 31/12/2016, source INSEE 2012).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 679 abonnés au 31/12/2017** (8 530 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés au 31/12/2017	variation en %
Beaucourt	1 651	1 668	1	1 669	1,09%
Boron	191	192	0	192	0,52%
Brebotte	148	150	0	150	1,35%
Bretagne	126	129	0	129	2,38%
Chavanatte	61	61	0	61	0,00%
Chavannes-les-Grands	150	148	0	148	-1,33%
Courcelles	64	65	0	65	1,56%
Courtelevant	176	179	0	179	1,70%
Croix	96	95	0	95	-1,04%
Delle	1 793	1 823	8	1 831	2,12%
Faverois	267	273	0	273	2,25%
Florimont	301	304	0	304	1,00%
Froidefontaine	188	189	0	189	0,53%
Fêche-l'Église	182	183	0	183	0,55%
Grandvillars	1 333	1 382	3	1 385	3,90%
Grosne	140	143	0	143	2,14%
Jonchery ⁽¹⁾	637	649	1	650	2,04%
Lebetain	205	205	0	205	0,00%
Lepuix-Neuf	128	126	0	126	-1,56%
Montbouton	194	197	0	197	1,55%
Réchésy	50	50	0	50	0,00%
Recouvrance	368	380	0	380	3,26%
Saint-Dizier-l'Évêque	204	205	0	205	0,49%
Suarce	203	208	0	208	2,46%
Thiancourt	126	130	0	130	3,17%
Vellescot	98	102	0	102	4,08%
Villars-le-Sec	78	80	0	80	2,56%
Total⁽²⁾	8 521	8 667	12	8 679	1,39%

(1) Pour mémoire (Cf. Rapport du délégataire Véolia). Non pris en compte dans les totaux.

(2) Les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés; individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué) ; suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,54 abonnés / km au 31/12/2017 (38,04 abonnés / km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,77 habitants / abonné au 31/12/2017 (2,77 habitants / abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **131,81 m³** (129,18 m³ / abonné au 31/12/2016).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé **1 180 562 m³** pour l'exercice 2017 (1 154 451 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé Exercice 2016 en m ³	Volume prélevé Exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage de Lepuix-Neuf	Eau souterraine	---	84 724	59 717	-29,52%
Source du Val de St Dizier l'Evêque ⁽²⁾	Eau souterraine	---	38 605	40 363	4,55%
Puits de Delle	Eau souterraine	---	10	0	-100,00%
Captage du petit bois de Courtelevant	Eau souterraine	---	17 624	19 116	8,47%
Puits de Grandvillars	Eau souterraine	1 000 m ³ / jour à 50 m ³ / h max. soit 20 h max / j	157 362	165 084	4,91%
Forage de Faverois (F1 et F2)	Eau souterraine	F1 : 2 700 m ³ / jour à 120 m ³ / h soit 22 h 30 max / j F2 : 1 200 m ³ / jour à 60 m ³ / h soit 20 h max / j et 3 200 m ³ / jour pour les 2 cumulés	593 852	608 407	2,45%
Captage de Boron	Eau souterraine	432 m ³ / jour à 18 m ³ / h soit 24 h max / j	91 531	90 170	-1,49%
Forage de Réchésy	Eau souterraine	450 m ³ / jour à 35 m ³ / h soit 13 h max / j	87 664	108 692	23,99%
Puits de Grosne	Eau souterraine	600 m ³ / jour à 25 m ³ / h soit 24 h max / j	83 079	89 013	7,14%
Total			1 154 451	1 180 562	2,26%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (quand il existe).

(2) le volume prélevé correspondant au volume comptabilisé au niveau de la station UF majoré de 10 % puisque le compteur est en aval du traitement.

Nota : Les variations importantes constatées entre 2016 et 2017 sur Lepuix-Neuf et Réchésy sont dûes aux travaux de réhabilitation du château d'eau de Lepuix-Neuf ayant nécessité l'arrêt de la station de pompage en dessous.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

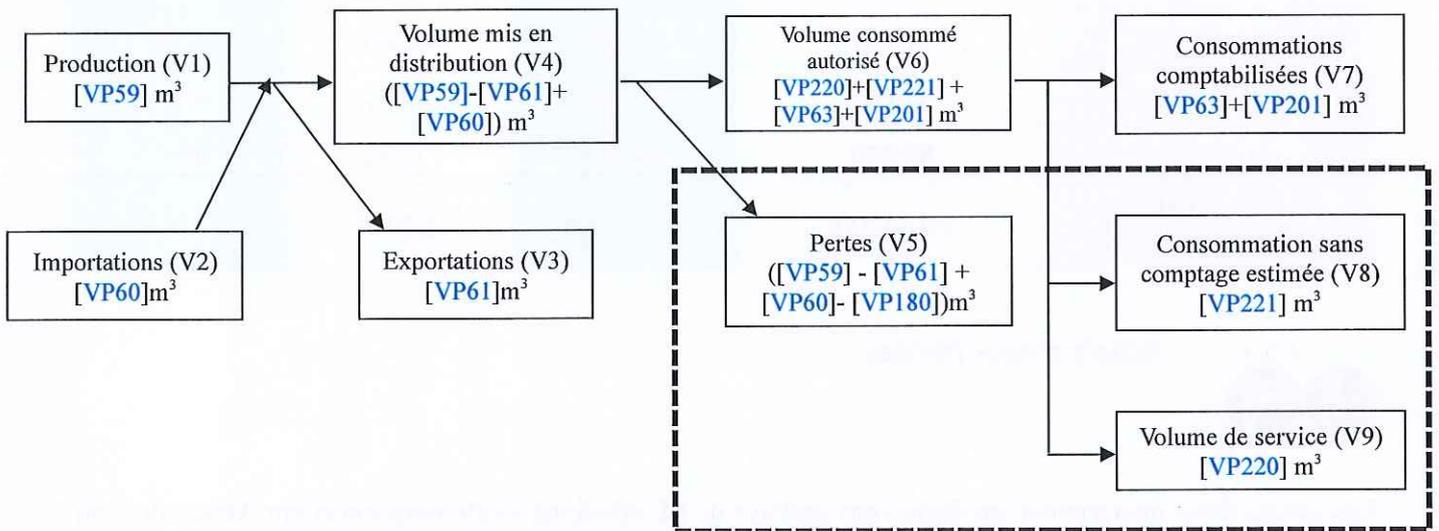
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eau brute.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production



Le service a **une** station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station du val de St Dizier l'Evêque	Ultrafiltration et traitement sur charbon actif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). C'est le cas pour Saint Dizier l'Evêque. Puisque l'eau brute prélevée n'est pas mesurée à l'entrée du filtre à charbon actif, une perte sur le traitement est forfaitairement appliquée comme le demande l'Agence de l'eau et est de 10 %.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage de Lepuix-Neuf	84 724	59 717	-29,5%	80%
Source du Val	35 096	36 694	4,5%	40%
Puits de Delle	10	0	-100%	40%
Captage du petit bois	17 624	19 116	8,5%	80%
Puits de Grandvillars	157 362	165 084	4,9%	80%
Forage de Faverois	593 852	608 407	2,5%	80%
Captage de Boron	91 531	90 170	-1,5%	80%
Forage de Rechesy	87 664	108 692	24%	80%
Puits de Grosne	83 079	89 013	7,1%	80%
Total du volume produit (V1)	1 150 942	1 176 893	2,20%	71,11%

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Les achats d'eau proviennent sur Beaucourt de Pays de Montbéliard Agglomération et sur Abbévillers du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers. C'est de l'eau traitée prête à être distribuée aux abonnés (hormis la rechloration en ligne si nécessaire).

Les volumes achetés sont les suivants :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
Pays de Montbéliard Agglomération	341 788	315 760	Les volumes déclarés ci-avant sont ceux facturés par les fournisseurs de décembre à décembre pour PMA et d'octobre à octobre pour le SIEA
Syndicat des Eaux d'Abbévillers	38 290	46 047	
Total d'eau traitées achetées (V2)	380 078	361 807	

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 049 302	1 070 296	2%
Abonnés non domestiques	56 480	57 827	2,4%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 105 782	1 128 123	2%
Vente d'eau à Véolia pour Joncherey ⁽²⁾	115 921	136 799	18,01%
Vente d'eau au Syndicat des Eaux de la St Nicolas ^{(2) (3)}	36 344	28 554	-21,43%
Echange d'eau avec le Grand Belfort sur Charmois - Bourogne ⁽⁴⁾	-4 339	-2 697	-37,84%
Total vendu à d'autres services (V₃)	147 926	162 656	7,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(3) La variation importante constatée à la baisse entre 2016 et 2017 est due à la réparation de la canalisation traversant le pont surplombant la ligne ferroviaire à l'automne 2017 à Montreux-Château et alimentant environ la moitié de cette commune.

(4) La convention signée avec le GB ne prévoit pas de vente d'eau à proprement parlé mais d'échange d'eau qui doit être normalement à 0 sur une année civile. Toutefois pour 2017, nous avons importé 2 697 m³ afin de compenser l'exédent important constaté en 2015 et malgré le début de compensation en 2016.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m ³ / an	Exercice 2017 en m ³ / an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1500	1500	0%
Volume de service (V9)	2000	2000	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m ³ / an	Exercice 2017 en m ³ / an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 109 282	1 131 623	2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchem



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **228 kilomètres au 31/12/2017** (225 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2017 sont les suivants :

- Frais d'accès au service (frais de création du dossier dans le logiciel métier) : **0 € si le point de consommation existe ou 26 € si le point de consommation est à créer au 01/01/2018** (inchangé par rapport à 2017).

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm ⁽¹⁾ y compris location du compteur	19,15 €	19,15 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		
Prix au m ³ : de 0 à 20 000 m ³	1,69 € / m ³	1,69 € / m ³
Prix au m ³ : supérieure à 20 000 m ³	1,52 € / m ³	1,52 € / m ³
<u>Autre</u> : Part communautaire sur Joncherey	1,0187 € / m ³	1,0187 € / m ³
Vente d'eau réciproque au syndicat des eaux de la Saint Nicolas	Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque	Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque
Tarifs selon prestations	Cf. délibération	Cf. délibération 2016-09-11 du 08/12/2016
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) ⁽³⁾	0,046 € / m ³	0,046 € / m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 € / m ³	0,29 € / m ³
VNF Prélèvement	0 € / m ³	0 € / m ³

- (1) Tarif identique quelque soit le diamètre du compteur
- (2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.
- (3) L'Agence de l'eau nous facture 0,046 € / m³ d'eau prélevé dans les ressources par notre service soit 54 305 € en 2017 (pour 53 353 € en 2016). Le montant de cette redevance peut être doublée si des rendements minima ne sont pas atteints dans le cadre de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau. Cette redevance est répercuté et inclus dans le prix du mètre-cube d'eau vendu à chaque abonné.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 > **Délibération n°2016-09-11 du 8/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable.**

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en € HT	Au 01/01/2018 en € HT	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	19,15 €	19,15 €	0%
Part proportionnelle pour 120 m ³ / an	202,80 €	202,80 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	221,95 €	221,95 €	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) ⁽¹⁾	0,046 €	0,046 €	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80 €	34,80 €	0%
VNF Prélèvement	0,00 €	0,00 €	0%
Autre	0,00 €	0,00 €	0%
TVA (5,5 %)	14,12 €	14,12 €	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,92 €	48,92 €	0%
Total en € TTC	270,87 €	270,87 €	0%
Prix en € TTC au m³	2,26 €	2,26 €	0%

(1) Le coût de cette redevance est inclus dans le prix du mètre-cube d'eau.

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Communes	Prix au 01/01/2017 en € / m ³	Prix au 01/01/2018 en € / m ³
Toutes les communes de la CCST (sauf Joncherey en affermage)	2,26 €	2,26 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

semestrielle (pour les gros consommateurs, les nouveaux

arrivants ou les abonnés ayant été l'objet d'une fuite (pendant 1 an afin de s'assurer de la consommation ou du rétablissement d'une consommation normale)).

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle (1 estimative et 1 réelle ou 2 réelles suivant les cas

(gros consommateurs notamment)).

Les volumes facturés (hors Joncherey) au titre de l'année 2017 sont de 1 236 886 m³ / an (1 236 3376 m³ / an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Les prix de l'eau n'ont pas évolué en 2014 et 2015 (hormis l'augmentation de la redevance pollution qui est de l'initiative de l'Agence de l'Eau). En avril 2015, la commission eau – assainissement et le conseil communautaire ont validé la sécurisation de l'unité de production de Delle – Faverois et l'autosuffisance en eau de l'unité de distribution de Beaucourt. Il a alors été décidé d'augmenter le prix de l'eau à compter de 2016 d'environ 10 % étalés sur 5 ans afin de financer ces travaux indispensables.

- Nos investissements sont donc soutenus. Ils sont **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année **2017** a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- La poursuite des **travaux pour la sécurisation de la production et de la distribution sur le secteur de Delle – Faverois**. Ainsi, la **2^{ème} tranche** a permis la **réalisation d'une seconde liaison de sécurisation de 3 500 ml entre le puits F1 de Faverois et le château d'eau de Delle**. Cette dernière a été réalisée en fonte ductile DN 200, en bord de chaussées sur domaine public pour **un coût de 500 000 € HT**.
- En complément, et toujours dans le but de sécuriser la distribution (nota : plus spécifiquement pour les communes de Faverois et Joncherey), le **tronçon de la conduite historique ainsi que les 2 chambres de vannes, situés entre la sortie de Faverois et l'entrée de Joncherey ont été renouvelés et installés sur domaine public sur 615 ml** en fonte ductile DN 200 pour un coût de **80 000 € HT**.
- La continuation de notre **programme annuel** de gestion patrimoniale sur les canalisations de refoulement et ou de distribution ainsi que les branchements associés soit :
 - ✦ le renforcement et de renouvellement de **1 380 ml de canalisations** en fonte ductile DN 150 ainsi que **70 branchements** en PEHD sur les rues de Vosges, d'Alsace et du Jura à **Lepuix-Neuf** pour **300 000 € HT**.
 - ✦ **100 ml de canalisation** en fonte ductile DN 100 permettant de **renforcer un maillage** entre les rues du Mont Novel et du Bannet à **Montbouton** et renouveler 1 branchement pour un coût de **18 000 € HT**. Ceci permettra de supprimer le réservoir du Bannet devenu inutile.
 - ✦ **50 ml de canalisation** en antenne en PEHD DN 50 et 3 branchements rue de la gare à **Grandvillars** pour **10 000 € HT**,
 - ✦ la **suppression d'une canalisation** en doublon de 150 ml, amélioration des maillages et renouvellement d'une antenne de **70 ml** en PEHD DN 50 ainsi que de **3 branchements** rues des Verdots et impasse des Prunelles à **Beaucourt** pour **18 000 € HT**,

↳ le **renforcement et renouvellement de 100 ml de canalisation** en fonte DN 100 et PEHD DN 40 et le renouvellement de **3 branchements** afin d'accompagner le développement de Lisi et la requalification du secteur sur la rue du cimetière à **Delle** pour **23 000 € HT**.

↳ le **raccordement et mise en service** d'une canalisation de 120 ml en DN 100 (nota : mise en place il y a 15 ans) pour renforcement d'un tronçon de la rue de Thiancourt à **Delle** avec mutation de **7 branchements** pour **20 000 € HT**.

- Le démarrage des travaux de **réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands** à compter de septembre dernier. Ils concernent la réfection des bétons des fûts, des étanchéités des cuves et des dômes (intérieur et extérieur), le renouvellement des canalisations intérieures par des matériaux inerte et pérennes (inox) et le renouvellement des différents garde-corps et portes d'accès pour la sécurisation. Ceci représente un coût de **550 000 € HT**.
- Le **renouvellement** pour sécurisation de différents **matériels et équipements d'exploitation** sur nos installations de production, distribution ou stockage d'eau potable pour un total de **20 000 € HT**.
- La poursuite des **études** pour la **sécurisation de la production** de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois ainsi que les études **technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance** en eau de l'**UDI de Beaucourt** et la mise en place de filtre à charbon actif sur **Grandvillars**.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité concernant les ventes d'eau et travaux associés:

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers ⁽¹⁾	2 232 188 €	2 252 913 €	0,93%
<i>dont abonnements</i>	156 907 €	161 240 €	2,76%
Recette de vente d'eau en gros (Syndicat St Nicolas)	52 955 €	21 571 €	-59,27%
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	0,00%
Total recettes de vente d'eau	2 285 143 €	2 274 484 €	-0,47%
Recettes liées aux travaux	72 327 €	90 037 €	24,49%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0,00%
Autres recettes (rattachement de produits en 2016)	0 €	0 €	0,00%
Total autres recettes	72 327 €	90 037 €	24,49%
Total des recettes	2 357 470 €	2 364 521 €	0,30%

(1) Les recettes d'eau incluent la redevance pollution qui est perçue par notre collectivité puis reversée intégralement à l'Agence de l'eau. Cela représente 267 413 € en 2017 (281 095 € en 2016). Il inclut aussi les recettes perçues sur Joncherey (part communautaire).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	103	0	102	0
Paramètres physico-chimiques	130	1	125	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,2%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	55%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points maximum qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	60

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	82,40%	83,00%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	15,36	15,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80,2 %	80,8 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,2 m³ / j / km (3,3 en 2016).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 3,2 m³/j/km (3,3 en 2016).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	2,31	2,48	1,06	1,55	2,31

Au cours des 5 dernières années, 9,71 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,85 % (0,76 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,1 % (79,1% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	950 000 €	1 366 411 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 229 055 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	84 962 €	138 664 €
	en intérêts	66 403 €	81 037 €

4.3. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 449 999 € (450 040 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projet d'importance inscrit au schéma directeur AEP à l'étude et ou en cours d'exécution	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation de la production de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois par la mise en exploitation du puits F2 à Faverois et son interconnexion avec le réseau et études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt.	3 200 000 €	3 200 000 €
Sécurisation de la production d'eau potable sur l'UDI de Grandvillars. Mise en place d'un filtre à charbon actif	725 000 €	575 000 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



La délibération 2015-05-22 du 2 juillet 2015 acte les évolutions du tarif de l'eau pour les 3 prochaines années ainsi que les actions retenues par la commission eau – assainissement du 21 avril 2015. Ci-dessous un extrait de la dite délibération :

« Ce prix est élaboré afin :

- de répondre à nos besoins et à nos charges et d'équilibrer au minimum le budget de l'eau,
- de permettre la mise en œuvre du schéma directeur en eau potable validé en septembre 2006,
- de réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention et notamment la programmation pluriannuelle 2015 – 2020 validée lors de la commission eau – assainissement du 21 avril dernier,
- de faciliter une bonne gestion patrimoniale.

Les travaux programmés s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et **qualité de l'eau**,
- **sécuriser le stockage** par la réfection des ouvrages,
- **sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable**,
- **renouveler et ou renforcer les réseaux de distribution**,
- **améliorer la gestion** des infrastructures,
- pérenniser et développer notre régie.

Ils auront pour objectifs ses 5 prochaines années à :

- **poursuivre et finir la sécurisation complète** de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche l'Eglise et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), St Dizier l'Evêque et Croix (incluant Villars le Sec).

Ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois – Beaucourt et St Dizier l'Evêque – Croix).

- **augmenter nos capacités de production** d'eau potable et **tendre vers l'autosuffisance** de notre collectivité.

Ceci demande la mise en service notamment du forage F2 de Faverois et son interconnexion avec les UDI de Faverois, Beaucourt et Croix.

- **redonner** au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voir une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.).

La réalisation de cette programmation 2015 – 2020 ambitieuse, réaliste et indispensable, estimée actuellement à hauteur de 6,85 millions d'euros, nécessite cependant des recettes suffisantes pour les mener à bien. Ses recettes seront abondées par la contractualisation d'emprunts mais aussi par une augmentation raisonnée et contrôlée du prix de l'eau. ».

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 679	23 679
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,26	2,26
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,2%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,4%	83,00%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,3	3,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,3	3,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,76%	0,85%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,1%	79,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0098	0,0153